

Copie

Oriflamme

l'original a été
présenté le mercredi

23 août, 1848.

A Monsieur le Préfet du département
du Rhône

Monsieur le Préfet.



Les communes de Duxepierre et S'echarppe
étant exécutées, pour continuer cette œuvre
philantropique et donner de l'ouvrage aux
malheureux ouvriers Lyonnais, trois citoyens, ~~N^{os}~~
Charnier prudhomme, Denuare nég^{er} en soieries et
Bernard chef d'ateliers ont eu la pensée d'engager
tous le clergé de France à demander pour toutes
les églises des bannières, oriflammes et des
guidons ou étendards; pour faciliter leurs opérations
ils ont cru devoir s'adjointer quelques personnes,
d'autres nées par le même principe d'humanité
sont venues s'offrir d'elles mêmes, ils ont formé
une commission provisoire qui serait composée de

N^{os}. M^s. Charnier prudhomme
Denuare négociant
Bernard chef d'ateliers
Chaboud dit
Bachelu dit
Ritton "
Clemeron "
Bouret "
Brisson "
Guillot "
Bougamont "
Aujoux " "

115

Gillies chef-Tatelier
Petilleul "
Goutel "
Ballan "
Carrand M. domine de l'église
Charles-Martel M. P.
Bonnaud, ancien chef-Tatelier
Décombe ancien M. P.

Cette commission a délégué six de ses membres
M. M. Martel, Chaboud, Bernard, Carrand et
Décombe, . . . pour faire toutes les conditions
de confection des étoffes à faire, en déterminer
les prix, et rédiger une circulaire à M^{tes} Les
archevêques et Evêques de France, cette délégué
a reçu son mandat; les circulaire a été envoyée
avec l'approbation de M^{gr} Le Cardinal de Boule
et revêtue de ses signatures des délégués.

Pour compléter une œuvre à laquelle est
attaché le soulagement et peut être le vie de
plusieurs milliers de nos concitoyens, il nous
reste, Monsieur Le Préfet, à obtenir l'appui de
l'administration supérieure. Monsieur Le Ministre des
cultes ne refusera pas nous l'espérer, d'ajouter
sa puissante recommandation à celle de M^{gr} de Boule,
mais pour les lui demander, pour recevoir les
commandes, les distribuer, et désigner à M. M. Les
fabricants ceux de leurs ouvriers qui sont les
plus nécessaires et qui doivent les premiers
participer à ce secours, il nous est indispensable
d'avoir un caractère légal. Pour seul, M^{gr} Le Préfet,

peuvent nous le donner en désignant vous-même, soit parmi nous soit parmi ceux qui de leurs signatures ont appuyé nos démarches et dont plus loin nous vous donnerons les noms, soit parmi telles autres personnes qu'il vous plaira, de choisir les membres qui devront faire partie de cette commission définitive.

Les fonctions de cette commission seront essentiellement gratuites.

En conséquence, nous pensons quelle doit être après nombreuse pour remplir avec soin la mission et en nombre impair.

En attendant votre décision, recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de profond respect avec lequel nous soumettons nos dévoués services et administrés

Signé Charrier, procureur, Deuville,
Bernard, Charbon, Rougemont, Arjoux, Gillier,
Goutelle, Cleuvaron, Ballou, Vallier,
D'oube, Martel, Carrard.



Noms des signataires de la
pétition à M^r de Douai.

M^{rs} Deuville
Charrier
Bernard
Cleuvaron
Fraisé
Bacot
Garnier
Pailleur

M^{rs} Boucardy,
Peronne,
Chapier,
Jélin-Balleidier,
Veruon,
Geare,
Barbier
Guinet.
Hoisel.
Mecunier.
Cousseur.
Roussy.

M^{rs} M^{rs} Charrier, Demerre & Bernard, ont
présentés les pétitions à M^{rs} Le Préfet le 21
24 août, nous avons fait une note ainsi
conçue 1^o Consulter le président des prudhommes
pour le choix des membres de la commission
2^o Régler les attributions de la commission
uniformément sans usage de son fabrique.
3^o soumettre l'avance toute contestation entre
les membres de la commission à la décision
d'un délégué de M^{rs} Le préfet.